

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 159

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 11 QUATER

À l'alinéa 10, substituer aux deux occurrences du mot :

« et »,

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.